



L'ECHO DES LANCIERS

LE MOT DU MAIRE

L'année 2016 qui s'achève aura amorcé bien des changements dans notre pays. Les effets de la loi NOTRe sont maintenant visibles et vont encore impacter l'organisation de nos territoires. Après le regroupement des régions en entités puissantes entraînant, dans la foulée, l'affaiblissement des départements, les communautés de communes sont appelées, à leur tour, à fusionner, dès janvier prochain.

Quelle place restera-t-il pour nos **communes rurales**, et quel sera leur avenir ? Devront-elles céder aux incitations et s'associer, elles-aussi, pour former des « communes nouvelles » ? Ces questions se poseront sans doute prochainement. A moins que les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai puis les législatives des 11 et 18 juin n'apportent des orientations différentes...

Pour l'heure, nous voyons plutôt les services dits de proximité s'éloigner. **La Poste** nous a annoncé brutalement son retrait et c'est donc une agence postale

communale qui prendra le relais, dans les mêmes locaux, d'ici quelques mois. Le bureau ne sera pas ouvert aussi largement qu'aujourd'hui et les prestations offertes seront un peu plus limitées mais c'était la seule alternative.

Concernant les autres aménagements prévus, la rénovation de la **salle des fêtes** va enfin débiter, la première semaine de janvier, et devrait s'étaler sur environ trois mois. Ce sera donc à la **salle associative**, place de la Poste (il faudra peut-être penser à la rebaptiser !), que je vous donne rendez-vous, le 8 janvier à 10h30, pour la **cérémonie des vœux**.

D'ici là, je vous souhaite, en mon nom personnel et au nom de l'ensemble du Conseil municipal, de passer de très belles fêtes de fin d'année et de partager des moments heureux en famille ou entre amis.

Gérard Vernis

ETAT CIVIL

Naissances :

- 2 septembre 2016 : Jean-Baptiste Capcarrère, fils de Arnaud-Guilhem Capcarrère et de Christelle Genest, domiciliés 17, rue des Lanciers.
- 27 septembre 2016 : Aurèle Lucien Amato Bécart et Eloi Maël Amato Bécart, fils de Guillaume Bécart et de Cécile Amato, domiciliés n° 2, le Painchaud.
- 10 octobre 2016 : Dylan Loukas Marciniak, fils de Damien Marciniak et de Cynthia Bertonnier, domiciliés n° 2, Avreuil.

Bienvenue aux bébés et félicitations aux parents.

Décès :

- 28 octobre 2016 : Michèle Lucienne Antoine, veuve Motte, domiciliée n°3, Châteaurenaud.
- 8 décembre 2016 : Paul Blondeau domicilié n°1, chemin de Rouère.

Nos plus sincères condoléances aux familles.

EPICERIE SOLIDAIRE

L'épicerie solidaire du bocage bourbonnais fonctionne depuis septembre 2012. A ce jour, plus de 300 familles ont été soutenues sur les 58 communes adhérentes.

Le **contrat d'engagement** qui définit les objectifs à réaliser (règlement de factures, achat d'équipement ménager indispensable, réparation de voiture, règlement de soins médicaux.....) permet aux familles de bénéficier des prestations proposées dont un suivi avec la conseillère en économie sociale et familiale de la structure.

Les **économies réalisées** sur le budget alimentation, en achetant des produits à prix réduits, permettent ainsi le financement des objectifs fixés lors de la signature du contrat d'engagement avec l'épicerie.

L'épicerie est une structure d'accompagnement social qui propose également :

- l'écoute avec les bénévoles et le personnel ;
- un transport pour le déplacement des bénéficiaires dans le cadre des activités de l'épicerie ;
- des ateliers animés par la conseillère en économie sociale et familiale, les animateurs du chantier d'insertion, les bénévoles et des intervenants qui proposent des moments conviviaux autour d'activités variées : cuisine, modelage, santé, sorties culturelles...

Les **dossiers** d'orientation sont instruits par les travailleurs sociaux : pour cela, il faut prendre rendez-vous au centre médico-social du secteur d'habitation.

Pour toute information concernant les démarches prendre contact

- avec le Centre médico-social de Bourbon ;
- auprès de la mairie ;
- avec l'épicerie solidaire au 07 61 18 19 61 ou 07 60 17 19 87

Depuis novembre 2015 l'épicerie solidaire a mis en place un **chantier d'insertion** sur les différentes activités de l'épicerie, qui permet l'accompagnement de 9 personnes en CDD d'insertion de 26 heures par semaine (6 mois, renouvelable une fois). Le contrat d'insertion permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour la construction d'un projet professionnel (animation, libre-service, secrétariat, vente/caisse). Depuis son démarrage une vingtaine de personnes a participé à l'action sur différents postes et 80% d'entre eux ont trouvé un emploi ou une formation qualifiante à leur sortie.

CENTRE SOCIAL ADEQUAT

Le centre social Adéquat ce sont notamment :

- des activités sportives et culturelles dans les communes : arts plastiques, anglais, couture, cuisine, guitare, gym, informatique, jeux, atelier d'écriture partagé, russe ;
- des rencontres thématiques gratuites pour les familles : soirées jeux, ateliers cuisine ;
- des activités et des sorties réservées aux ados de 13 à 17 ans (patinoire, spectacles, concerts, musées,...) ;

- des séjours pour vos enfants et pour vos ados : séjours au ski, séjour à la mer, des mini-camps ;

- des rendez-vous thématiques gratuits et ouverts à tous les habitants : nouvel an chinois, visite du prieuré de Grosbois, veillée de Noël, taille des arbres, atelier couture avec de la « récup », plantes utiles dans nos jardins, découverte des champignons

Tél : 04 70 67 12 63

Courriel : adequat4@gmail.com

www.adequat03.fr

ASSURANCE MALADIE

Sur **mon compte ameli** (www.ameli.fr), vous pouvez :

- télécharger votre attestation de droits et d'indemnités journalières ;
- commander votre carte européenne d'assurance maladie ;
- déclarer la perte ou le vol de votre carte vitale et suivez la commande de la nouvelle ;
- suivre vos arrêts de travail et le traitement de votre accident du travail ;
- faire part de votre changement d'adresse et de coordonnées ;
- déclarer la naissance de votre enfant ;
- contacter votre CPAM par e-mail via la messagerie intégrée ;
- et bien d'autres possibilités à découvrir aussi sur votre compte en ligne depuis votre tablette ou votre **smartphone**. Pour télécharger l'application ameli, recherchez « ameli » dans l'App Store ou dans Google Play. Avec votre appli ameli, retrouvez également les tarifs, horaires, spécialités et localisation des médecins et établissements de soins. Vous pouvez visualiser les médecins qui se trouvent autour de vous et savoir s'ils pratiquent ou non des dépassements d'honoraires.

AIDES A DOMICILE

Depuis trois ans, Franchesse est membre de l'association d'aide à domicile **Nord Allier** qui intervient auprès des personnes ayant besoin d'une aide pour tous les actes de la vie quotidienne.

En 2015, 21 888 heures ont été effectuées, soit une augmentation annuelle de 21 %. On s'attend à un nouvel accroissement pour l'année 2016.

Créée en 1980, cette association emploie une vingtaine de salariés de terrain (auxiliaire de vie et agent à domicile mais aussi une aide-soignante et une aide médico psychologique) qui assurent la continuité de service tous les jours, dimanches et jours fériés compris quand cela est nécessaire. Ils interviennent dans tous les actes de la vie quotidienne pour l'aide à la toilette, le ménage, les courses, la préparation des repas et l'accompagnement.

Pour tous renseignements, s'adresser à la mairie de Pouzy-Mésangy (04 70 66 33 84) ou à la mairie de Franchesse (04 70 66 26 26).

CENTRE SOCIAL DE LURCY-LEVIS

Le Centre social propose une multitude de services, de la petite enfance aux aînés, pour les habitants du secteur.

☉ **Le Bistrot des familles** propose une lumière, un endroit où s'asseoir, quelqu'un avec qui bavarder, rire ou simplement ne rien dire. Un espace public pour un moment en famille, très privé.

Chaque mercredi de juin à septembre, à partir d'une guinguette, posée à l'étang de Sézeaux à Lurcy-Lévis, une programmation culturelle de qualité est proposée.

En hiver, le bistrot des familles s'invite dans d'autres communes du secteur. Ainsi, un vendredi tous les deux mois, un spectacle est proposé dans les salles des fêtes municipales, suivi d'un repas. Comme les mercredis d'été, l'entrée et le repas sont sur participation libre. Tél : 04 70 67 91 35.

☉ **Le relais assistants maternels**, appelé RAM, est un service gratuit destiné aux futurs parents, aux parents d'enfants de moins de 6 ans et aux assistantes maternelles agréées.

Espace ressource pour tout ce qui concerne la petite enfance et la parentalité, il propose une structure adaptée et surtout une professionnelle à votre écoute, Carmen Baldwin. Tél : 04 70 67 94 29.

☉ **Covoiturage spontané**. L'idée de cette association partenaire consiste à identifier les stoppeurs par un brassard et les conducteurs par un autocollant. Chacun renseigne une fiche et signe une charte de bonne conduite. Faites-vous connaître et reconnaître en adhérent d'un simple coup de téléphone, vous recevrez le kit et toutes les explications nécessaires.

Tél. : 04 70 67 91 35 - www.covoiturage-spontané.fr

☉ Autre partenaire, **Les Décidées** est une association constituée autour de mères de famille qui souhaitent créer un magasin de jouets et de vêtements d'occasion pour les enfants (2-4, place de la République à Lurcy-Lévis). Les Décidées récupèrent, s'ils sont en bon état, des vêtements, livres et jouets pour enfants et du matériel informatique. Il suffit de pousser la porte de la boutique pour s'en rendre compte. En plus de la vente, un cyber café permet d'aller surfer sur le net, de profiter de conseils en informatique... L'adhésion n'est que de 5 € par famille et par an !

ECOLE MATERNELLE

Deux nouvelles **enseignantes**, Mmes Laroque (3/4 temps) et Gire (1/4 temps), ont pris en charge les élèves de maternelle à la rentrée scolaire 2016. Cette année, les 3 sections de maternelle -19 élèves - sont à Franchesse. Pour l'année scolaire 2016/2017, le RPI compte 53 élèves.

Représentants des **parents d'élèves** à Franchesse : Manon Badet-Blois (titulaire) et Magali Paris (suppléante).

A Saint Plaisir, deux représentants titulaires : Sandrine Demichelle (CP-CE1) et Jérôme Toqueboeuf (CE2-

CM). Et deux représentantes suppléantes : Florence Turmel (CP-CE1) et Sarah Dorlencourt (CE2-CM).

ECONOMIE LOCALE :

NOUVELLES INSTALLATIONS

☉ **Hébergement** : Le Gîte du Roi des bois propose 4 chambres pour une capacité d'accueil de 12 personnes
Contact : Marie-Hélène Charreyre au 06 61 67 34 10.
E-mail : charreyre.jean-louis@neuf.fr

☉ **Informatique** : @bc2i services
Assistance, dépannage, installation, sauvegarde.
Développement et administration de sites Web.

Formation, conseil.

Intervention auprès des particuliers, commerçants, artisans, entreprises.

Frédéric Billet

3, Lieu dit Rouère

Tél. : 06 80 20 72 56

Courriel : contact@abc2i-services.fr

Web : <http://www.abc2i-services.fr/>

☉ **Réflexologie plantaire** : A l'Abri des Maux - Isabelle Désurier.

1, Rouère.

Tél : 06 84 30 38 43

Courriel : alabridesmaux@orange.fr

Site : www.reflexologie-franchise-allier.fr

Facebook :

<https://www.facebook.com/reflexologiefranchiseallier/>

ACTIVITES SUR LA COMMUNE

Club informatique. Les cours ont lieu le mardi et le mercredi de 14h30 à 18h30 à la salle informatique, au presbytère.

Crochet/points. L'activité a lieu tous les lundis de 14h00 à 16h00 à la salle informatique, au presbytère.

Pour toute information, contacter Françoise Guillemot au 06 81 98 44 43.

Le **club ados** est en sommeil pour cette année.

PROCHAINES ELECTIONS

Les demandes d'**inscription sur les listes électorales** doivent être déposées en mairie avant le 31 décembre.

Présidentielle

Le premier tour se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017.

Législatives

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Sénatoriales

Notre département n'est pas concerné par les élections du 24 septembre 2017 qui permettront le renouvellement de la moitié des sénateurs (170 sièges sur 348).

COMPTEUR ELECTRIQUE LINKY

Linky est la nouvelle génération de compteurs d'électricité qui va marquer une nouvelle étape de la modernisation du réseau public de distribution. C'est un compteur communicant, ceci signifie qu'il peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. Il est censé permettre :

- le relevé quotidien automatique et à distance de votre consommation ;
- l'intervention technique courante à distance, sans rendez-vous et en 24 heures ;
- un meilleur diagnostic des pannes ;
- une meilleure maîtrise de l'énergie.

Sur Franchesse, le **déploiement** est planifié en 2018. A noter que notre commune a délégué sa compétence en la matière au Syndicat départemental de l'énergie de l'Allier – SDE03 (www.sde03.fr/).

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

La Fredon Auvergne vient de créer une série de **cinq vidéos** ayant pour but de sensibiliser à la démarche de réduction des désherbants chimiques, l'acceptation de la végétation spontanée et les nouvelles solutions d'entretien :

- Désherber autrement ;
- Des couvre-sol pour empêcher l'herbe de pousser ;
- Enherber des surfaces sablées ;
- Bien vivre avec la végétation spontanée ;
- La gestion différenciée des espaces publics.

Ces vidéos ont été tournées au printemps 2016 sur 14 communes de la région Auvergne **dont Franchesse**. Retrouvez-les sur YouTube en tapant « Fredon Auvergne » dans le moteur de recherche.

FLEURISSEMENT

Pour l'année 2017, le **thème** sera le même : le bois.

Nous **recherchons** de vieilles chaises, bois ou métal, pour les peindre et les disperser dans le bourg au printemps. Nous pouvons, bien sûr, aller les chercher. Renseignements : Isabelle Désurrier au 06 84 30 38 43.

PATRIMOINE

C'est en entrant dans l'église, côté gauche, que se situe une **Pierre tombale** retrouvée, en 1871 lors du remplacement du carrelage. M. Sylvain Vondra, archéologue à l'Inrap, était venu à Franchesse en 2012 pour étudier cette pierre tombale. Le compte-rendu de ses observations a été publié le 25 août 2016.

Il conclut que, malgré les mutilations importantes subies par cette dalle funéraire, certains indices

permettent de mettre en lumière des informations concernant un **personnage influent**. Pour un laïque, le fait d'avoir le droit d'élire sa sépulture dans l'église sous un monument nominatif est signe d'une position sociale élevée. Le personnage est représenté les mains jointes en posture de priant. La longue cotte associée au port de l'écu et de l'épée tendent à confirmer sa **condition aristocratique et militaire**.

L'archéologue estime que la dalle date d'une **époque** située entre 1275 et 1350.

TRAVAUX

⊙ Réfection de la salle des fêtes

La salle des fêtes ne sera plus disponible à partir du mois de janvier 2017 en raison des travaux qui devraient commencer à cette date.

⊙ Réfection de la salle associative, place de la Poste

La salle de gauche du rez-de-chaussée de l'ancien presbytère a été entièrement refaite par Gilles Villatte. Elle est mise à disposition des résidents et des associations de la commune moyennant les tarifs de location suivants :

- Location pour une journée : 50 €,
- Par jour supplémentaire : 20 €,
- Vin d'honneur : 25 €.

COMITE DES FETES

Pierrette Popy, sa présidente, souhaite **remercier** l'efficacité et le dévouement de son équipe ainsi que tous les bénévoles qui apportent leur aide durant toute l'année et tout dernièrement pour la décoration de Noël du bourg

En espérant avoir contribué à vous divertir cette année toute l'équipe du comité des fêtes vous souhaite de très joyeuses fêtes de Noël et une très bonne année 2017.

Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :

- André Despret,
- Isabelle Désurrier-Lafleuriel,
- Vincent Lecocq,
- Gérard Vernis,
- Isabelle Ville.

HABITATION - LOGEMENT

AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

L'ADIL03 (Agence départementale d'information sur le logement de l'Allier) informe **gratuitement** et en toute neutralité, les locataires, propriétaires, accédant à la propriété, élus et professionnels, sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés à l'habitat (location, amélioration de l'habitat, accession à la propriété, fiscalité immobilière, copropriété, habitat indigne ou non décent...).

Centre Adil de **Moulins** – 4, rue de Refembre – Tél. : 04.70.20.44.10. Ouvert du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; et le vendredi de 13h30 à 16h30.

Permanence à la mairie de **Bourbon-l'Archambault** le 3^e mercredi du mois, de 9h30 à 11h30 – Tél. : 04 70 67 00 08.

AMELIORATION DE L'HABITAT

Le Conseil départemental s'est engagé dans un programme d'amélioration de l'habitat et offre aux ménages des **aides** pour les travaux permettant de réduire la consommation d'énergie et d'améliorer le confort du logement : isolation, système de chauffage, menuiserie, ventilation....

Qui est concerné ?

- Les **propriétaires occupants** qui entrent dans les conditions de ressources suivantes :

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources	
	très modestes (€) *	modestes (€) *
1	14 308	18 342
2	20 925	26 826
3	25 166	32 260
4	29 400	37 690
5	33 652	43 141
Par personne supplémentaire	+ 4 241	+ 5 434

* Il s'agit de la somme des revenus fiscaux de référence de toutes les personnes occupant le logement. Ce montant figure sur l'avis d'imposition 2015.

Les travaux doivent garantir un gain énergétique d'au moins 25 %. Pour une personne aux ressources très modestes, par **exemple**, réalisant 17 000 € HT de travaux, l'ensemble des aides nationales, départementales et locales peut atteindre 10 700 €.

- Les **propriétaires bailleurs** qui s'engagent à louer leur logement.

Les travaux doivent garantir un gain énergétique d'au moins 35 %. Vous devez vous engager à louer votre logement pendant 9 ans. Vous devez conventionner votre logement et le louer à des ménages dont les revenus sont inférieurs aux plafonds de ressources spécifiques et selon un montant de loyer plafonné.

Types de travaux	Plafonds de travaux subventionnables	Taux maximum de subventions	Prime forfaitaire 'Habiter mieux'
Travaux d'amélioration des performances énergétiques	750 € HT/m ² dans la limite de 60 000 € /logement	25 %	2500€ *

* 1 500 € de l'Anah et 1 000 € du Conseil départemental

Sous quelles conditions ?

- Le logement est achevé depuis plus de 15 ans ;
- Ne pas avoir bénéficié d'un prêt à taux zéro depuis 5 ans ;
- Ne pas avoir commencé des travaux avant le dépôt de votre dossier ;
- Faire réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment (fourniture et pose).

Comment bénéficier du service ?

Contactez le point rénovation info-service qui vous renseignera sur l'éligibilité et déclenchera la visite d'une équipe spécialisée. Contact : 04 70 34 41 84 – pris03@allier.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'année 2016 a renforcé la politique « petite enfance » de la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais. Après plus d'un an de travaux, la **crèche communautaire**, située près du nouvel hôpital de Bourbon l'Archambault, a ouvert ses portes le 1^{er} septembre dernier.

Cette structure permet d'accueillir 22 enfants de 4 mois à 4 ans et complète l'offre de garde collective avec la crèche de Saint Menoux (14 places) devenue communautaire.



Le **développement économique** du territoire, axe essentiel de la politique d'accueil, a connu un essor cette année grâce à l'émergence de deux actions importantes : la création d'un gîte d'entreprises et l'extension de la zone d'activités communautaire, à Bourbon l'Archambault.

Cette politique de développement économique s'accompagne d'un suivi des différents **porteurs de projets** du territoire avec le Lieu unique d'accueil. N'hésitez pas à nous contacter au 04 70 67 11 89.

Si vous avez des projets de **travaux d'amélioration de l'habitat**, vous êtes éventuellement éligible à une aide financière au titre du programme « Habiter Mieux ». Pour plus de renseignement : 04 70 34 41 84.

La Communauté de communes en bocage bourbonnais peut vous accompagner également dans vos déplacements grâce au **transport à la demande** (TAD) pour vous emmener à Bourbon l'Archambault ou à Cosne d'Allier. Pour plus de renseignement : 0 800 800 966.



L'année 2017 va être marquée par la **fusion avec la Communauté de communes Bocage sud** (dont le siège est basé à Le Montet). La nouvelle communauté de communes, issue de ce rapprochement, regroupera 25 communes pour 14 000 habitants. De nouvelles compétences et une nouvelle gouvernance devront se mettre en place en 2017, pour répondre aux besoins des Bourbonnais et développer une politique d'accueil, gage de proximité et de développement économique.

IL Y A 100 ANS A FRANCHESSE

En cette année 1916, beaucoup de **conseillers** étaient **mobilisés** ; il n'en reste que quatre dans la commune : Jean-Marie Boissery, Georges Madet, Gilbert Méténier et Pierre Brizon, député-maire, lequel n'assistera que deux fois dans l'année à une réunion du Conseil, sa fonction de député l'appelant très souvent à Paris. C'est dire que les réunions ne se passent souvent qu'entre deux conseillers.

Nomination des membres du comité agricole

Le 20 février, en session extraordinaire, trois agriculteurs, Abel Foucaud, Jean Giraudet et Ernest Dubalais (ce dernier s'étant fait excuser) devaient se joindre aux trois conseillers présents. Après un examen de la situation agricole, ces cinq personnes en nomment sept pour composer la commission agricole, en application des décrets des 2 et 9 février 1916.

Ils choisissent deux métayers : MM. Ville à Bardonnière et Joachim aux Petits Beugnants, deux fermiers : MM. Jacques Tuelin à Gadon et Parniere au Mont, deux propriétaires : MM. Simon Laurent à Chateaurenaud et Alexandre Madet au bourg et un ouvrier agricole : M. Gilbert Denizon au bourg.

Mais j'ignore le rôle de cette commission.

Taxe vicinale

Le 27 février 1916, il est décidé d'**exonérer** tous les mobilisés de la taxe vicinale. Cette taxe pouvait se payer soit en argent, soit par trois journées de prestations (travail gratuit à l'entretien des fossés et chemins communaux). La liste des assujettis ayant demandé le paiement en argent est dressée. Subsidiairement, on apprend que l'état de santé de M. le Maire ne lui permet pas d'assister à cette réunion.

Aides et secours

Tout au long de l'année, plusieurs demandes d'aide ou actions de secours sont accordées.

– Le Conseil accorde un secours de 170 francs en faveur de la Société de secours aux **prisonniers de guerre** originaires de l'Allier. Toutefois, cette somme ne sera mandatée qu'après le vote du budget additionnel de l'année.

– Malgré un budget resserré, le Conseil décide d'envoyer mensuellement un mandat de cinq francs aux **orphelins** nécessiteux **mobilisés**.

– Douze demandes d'assistance à des taux divers sont accordées aux **vieillards** infirmes et incurables.

- D'autres secours aux vieillards, assistance à une famille nombreuse et deux demandes d'assistance médicale gratuite sont aussi votées au cours de l'année.

Vote des budgets

Importante réunion que celle du 16 juillet car elle comporte le vote des différents budgets mais seuls, M. le député-maire et M. Boissery sont présents.

– Le compte administratif de 1915 et le compte de gestion du percepteur sont examinés puis, selon la règle, le maire se retire pour le vote et M. Boissery seul adopte les deux comptes.

– Le budget additionnel 1916 est ensuite examiné. Comme chaque année, il comporte les restes à payer, les dépenses non effectuées en 1915 et quelques nouveaux crédits, le tout pour la somme de 8 638,33 francs, tant en recettes qu'en dépenses.

– Vient ensuite l'étude du budget primitif 1917, en déficit puisque les recettes se montent à 15 290,85 francs et les dépenses à 16 613,70 francs. Mais il comporte quelques augmentations comme celle du **salaires du piéton municipal**, porté de 172 francs à 300 francs Par contre, le **salaires du garde-champêtre** sera pris sur le budget des chemins vicinaux puisqu'il est aussi cantonnier chargé de leur entretien.

– Une somme de 1 600 francs est prévue pour creuser un **nouveau puits communal** car le manque d'eau se fait sentir tous les ans.

- Une ligne de 1 000 francs est aussi ouverte au budget pour parer aux **frais imprévisibles** occasionnés par l'état de guerre et totalement imprévisibles : défraiement des équipes agricoles, réquisitions, secours aux réfugiés, secours accordés aux orphelins...

Livres de prix et bibliothèques

La somme de 150 francs destinée à l'achat de livres de prix pour les enfants des écoles communales servira à acheter des dictionnaires et des livres d'agriculture pour récompenser les **élèves du certificat d'études**. Le reliquat éventuel permettra d'acheter des livres pour la bibliothèque

scolaire. En outre, la fusion des bibliothèques des deux écoles est acceptée.

Réquisitions

Suite à un ordre de réquisition reçu le 6 mai et à une convocation en séance extraordinaire très urgente du 7, le Conseil se réunit le 8 mai. Cinq conseillers sont alors présents. Mais ce n'est pas l'enthousiasme qui se manifeste à la lecture de la lettre de M. le Sous-intendant Guyon. Je cite in extenso le compte-rendu : « Considérant que la commune de Franchesse s'est toujours efforcée de satisfaire dans l'intérêt national les **demandes de la Commission de ravitaillement** dans la mesure la plus large possible, que les ressources en bovins et autres denrées sont excessivement variables selon les différentes époques de l'année, qu'il est impossible de fournir en toute saison la même quantité de bovins et qu'il faut en toute saison ne fournir que des bovins destinés à être vendus, que prendre des bovins d'office dans les cheptels serait une grave faute attendu que, par suite de la diminution déjà très sensible des cheptels, jointe au manque de main d'œuvre, ces réquisitions atteignent l'agriculture dans ses moyens de traction, ce qui ne peut manquer d'avoir de fâcheuses conséquences pour les récoltes prochaines,

Vu les considérants ci-dessus, **le Conseil proteste contre les réquisitions d'office**, qui ne sont qu'un moyen à employer, en présence de mauvaises volontés démontrées, ces cas se produisant rarement, et sont le plus souvent dus aux offres supérieures faites par des acheteurs pour la plupart étrangers au département, ce qui n'est pas au pouvoir des maires d'empêcher, le commerce étant plus libre qu'autrefois. Ce que l'on considère comme mauvaise volonté n'est que de l'impossibilité matérielle d'exécuter l'ordre, soit par manque de moyen de transport ou de main d'œuvre, soit en raison de la distance qui sépare la commune du centre de réception. En affirmant son entière bonne foi, le Conseil municipal réclame la taxation, selon le mode que l'Etat jugera le meilleur, des bovins en particulier et de toutes les denrées en général, espère que M. le Sous-intendant se rendra entièrement compte de la justesse de ces observations. »

En conclusion, les conseillers prient M. le Sous-intendant de leur faire parvenir, pour une plus juste répartition, la liste détaillée des fournitures déjà faites. Pour cette séance, ils procèdent à la **répartition** suivante :

M. Paris, métayer au Grand Bouchet et M. Dubouys, fermier à Gadodièrre, fourniront chacun deux bovins pour le 12 mai. Les deux autres nécessaires seront fournis volontairement par M.

Fournier de la Pêcherie. Le Conseil ne peut garantir que les bovins réquisitionnés seront en état d'être acceptés par la commission de ravitaillement.

Le Conseil accepte de vendre le bois de cinq acacias provenant du vieux cimetière (autour de l'église) au prix de 25 francs mais, si cette somme n'est pas atteinte, ils feront du bois de chauffage pour la mairie.

Concernant la distribution du **bois de chauffage** aux indigents, la commune éprouve les plus grandes difficultés à le faire rouler, du fait de la guerre. Les bénéficiaires devront se charger eux-mêmes du roulage de la ½ corde de bois qui leur est attribuée.

Puits communal

Rappelons que le puits communal s'était **écroulé** l'an dernier. Considérant l'impossibilité de creuser le nouveau puits sur l'emplacement de l'ancien, le Conseil est d'accord pour placer le **nouveau** puits sur la place communale, à environ 4 mètres des chemins. Une somme de 1 600 francs a été inscrite au budget et quelques propriétaires ayant promis des dons pour environ 400 francs, il convient de dresser un plan de l'emplacement et d'estimer le coût des travaux (main d'œuvre, matériaux). Le complément éventuel sera prévu au budget supplémentaire de 1916. En outre, le nouveau puits devrait être muni d'une pompe tout en permettant de puiser l'eau au seau.

Du côté de la paroisse

Le curé Soulier constate que l'année 1916 a porté le deuil dans bien des familles de la paroisse par la mort au Champ d'honneur d'un de ses membres parti pour défendre la patrie. Ces deuils si pénibles et la durée de cette guerre que l'on ne croyait pas si longue ont porté la désolation et la famine dans toute la France par le manque de bras pour travailler la terre. Il en résulte que les **pratiques religieuses** ont beaucoup diminué. Les fréquentations aux offices deviennent de plus en plus rares.

André DESPRET